



CHALEUR RENOUVELABLE

Consommer local et durable

Territoire d'énergie Loire-Atlantique apporte un **conseil et une expertise gratuite et indépendante pour faciliter la concrétisation de vos projets de chaufferies** fonctionnant aux **énergies renouvelables**: biomasse, solaire thermique et géothermie.

Il vous aide à mettre en œuvre les **solutions les plus adaptées**, à **réduire votre facture énergétique** et à **mieux la maîtriser** à l'avenir.

Grâce au **Contrat d'Objectifs Territorial des Énergies Renouvelables Thermiques 2 (COTER2)** engagé en 2022 avec l'ADEME, **Territoire d'énergie Loire-Atlantique vous accompagne et mobilise des subventions** dans le cadre du **dispositif Fonds Chaleur**.

En partenariat avec l'ensemble des **acteurs de la transition énergétique en Loire-Atlantique** (Atlansun, Fibois Pays de la Loire, CIVAM 44, etc.), Territoire d'énergie Loire-Atlantique **s'occupe de tout** et vous simplifie les démarches liées à votre projet, de l'idée au suivi de l'installation.

Information



Décision



Réalisation



Exploitation



Le parcours du porteur de projet

Territoire d'énergie Loire-Atlantique s'adapte à l'état d'avancement de votre projet et sa nature.



L'information et la sensibilisation

Les énergies renouvelables présentent chacune des caractéristiques techniques, économiques et environnementales qui leur sont propres.

Territoire d'énergie Loire-Atlantique et ses partenaires vous apportent une **information fiable et objective** et peuvent intervenir auprès de vos élus ou dirigeants, services ou collaborateurs afin de présenter les enjeux et répondre à vos questions.

Des visites d'installations peuvent également être proposées.



La prise de décision

Préalablement aux études de faisabilité techniques et économiques, Territoire d'énergie Loire-Atlantique et ses partenaires vous proposent des **notes d'opportunité gratuites**, qui permettent de cerner les contours de votre projet : **faisabilité technique, prédimensionnement et première évaluation des coûts et de la rentabilité**.

Les prestations d'études de faisabilité, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'accompagnement technique pour l'exploitation des chaufferies peuvent être soutenues par l'ADEME à hauteur de **50 à 70 %**. **Territoire d'énergie Loire-Atlantique vous guide et gère ces démarches pour vous.**



La réalisation du projet

Si les études sont concluantes, Territoire d'énergie Loire-Atlantique **vous accompagne alors dans sa réalisation** : consultation des entreprises, demande de subvention, déroulement des travaux, mise en service, suivi des performances des équipements et enfin dans le versement des subventions ADEME.

QUI PEUT PROPOSER SON PROJET ?

Tous les porteurs de projet du territoire, hormis les particuliers et services de l'État : collectivités, bailleurs sociaux, établissements de santé, entreprises industrielles et commerciales, copropriétés...

Périmètre : l'ensemble du département, hors Nantes Métropole.

Types de projet : neuf et rénovation.



EXEMPLES DE PROJETS ET D'AIDES OBTENUES

- Installation solaire thermique sur bloc sanitaire d'un camping (9 m² de capteurs)
Investissement : 11 000 €
Subvention : 30 %
- Chauffage par géothermie sur une résidence de 5 500 m² (puissance de 30 kW)
Investissement : 337 000 €
Subvention : 18 %
- Chaudière au bois déchiqueté pour un groupe scolaire (puissance de 120 kW)
Investissement : 120 000 €
Subvention : 46 %

Pour plus d'informations sur nos modalités financières, consultez notre guide sur notre site internet dans
« Les publications »



CONTACT

Pierre LE GAL

Chargé de missions Chaleur Renouvelable

📞 07 85 87 72 22

✉ pierre.legal@te44.fr

Retrouvez toutes les infos sur notre site internet www.te44.fr

Bâtiment F – Rue Roland Garros – Parc d'activités du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault CEDEX 1

T. 02 51 80 45 70 – contacts@te44.fr